parex qu'elle nous indique l'étendue de la seigneurie de Châtillon, au milieu du XIII^e siècle. Cette seigneurie comprenait à la fois les paroisses de Saint-Jean (1) et de Saint-Barthélemy de Châtillon, de Sainte-Valburge (aujourd'hui chapelle d'Amancey), de Chessy, du Breuil, de Saint-Germain sur l'Arbresle, de Sarsay, de Dorieux, de Coleymieux, de Belmont et de Charnay.

Bien plus, ce document nous donne d'une manière précise les confins de cette circonscription féodale et nous les reproduisons ici, bien que les noms de lieux indiqués comme points de repère soient oubliés sans doute depuis longtemps.

Ces limites formaient le périmètre suivant: Du chêne de Charnay (2), elles se dirigeaient vers le trève de Mercurens (ad trivium de Mercurens), et de là vers l'Azergues, en suivant le chemin de Croze (3) à cette rivière (de Crozes en Azergo). De ce cours d'eau, elles remontaient à la Roche Clusel (ad rupem dictam Clusel), passaient au lieu des Places (4), puis au trève de Lays (5), (ad trivium de Lays), pour aboutir au chêne de Charnay (ad quercum de Charnay), indiqué comme point de départ (6).

Il est probable qu'Etienne d'Oingt ne vit point son exemple suivi par le seigneur de l'autre moitié de Châtillon. Car si ce dernier eût accordé les mêmes franchises à ses vas-

- (1) Nous voyons sur le plan cadastral que le territoire situé entre le bourg de Châtillon et l'Azergues porte le nom de Saint-Jean. C'est là, sans doute, un dernier souvenir d'une ancienne subdivision de la paroisse de Châtillon.
- (2) Le nom de la Montée du Chêne, que nous rencontrons sur le plan cadastral de Châtillon, nous indique, sans doute, la situation de cet ancien point de repère.
 - (3) Peut-être s'agit-il là du lieu appelé Crouze sur le plan cadastral.
 - (4) Les Places, hameau de la commune de Sarsay.
 - (5) Sans doute Glay, entre Saint-Germain et le Breuil.
- (6) Archives de la Cour impériale de Lyon, Registres des insinuations. Vol. 122, fos 151 et suiv.